

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DIEUE SUR MEUSE

Séance du 31 JANVIER 2020

Afférents au Conseil	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	15
Date de convocation	27/01/2020
Date d'affichage	03/02/2020

L'an deux mil vingt, le trente et un janvier, à 20 h 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr DUMONT Jean-Claude, Maire.

Etaient présents : M. DUMONT JC, Mme GUERMEUR M., M. WATRIN F., Mme SERRE F., M. LEPRINCE R., M. HENRY G., Mme LULLO E., M. KNAJDER M., M. VOILQUIN A., Mme GAND E., Mme BAVOUX F., M. LEPAGE J-N., Mme ROUX A., M. LEPAGE P.

Absente excusée : Mme NAWROCKI Béatrice donnant pouvoir à M. LEPAGE Pascal.

Mme GUERMEUR Michèle est nommée secrétaire de séance.

AFFOUAGES PARCELLES 17 A ET 21

2020-01-D02

Afin de satisfaire les besoins en chauffage des habitants de la commune, selon l'article L243 alinéas 1 - 2- 3 du Code Forestier, le conseil municipal décide la délivrance des produits accidentels reconnus en qualité de "bois de chauffage" provenant des parcelles 17A et 21

L'attribution des bois aux affouagistes se fera après partage sur pied, sous la responsabilité de trois garants désignés suivants selon l'article L241-16 du Code Forestier :

- Mme BAVOUX Fabienne
- Mme GAND Evelyne
- M. WATRIN Frédéric.

Le délai d'exploitation des parcelles est fixé au 15 septembre 2021.

Après cette date, les affouagistes n'ayant pas exploité leur lot seront déchus des droits d'y rapportant, conformément aux dispositions de l'article L243-1 du Code Forestier.

La taxe affouagère est fixée à un forfait de 30 € payable à l'inscription. Les personnes intéressées devront se rendre physiquement en mairie pour s'inscrire.

Après exploitation le volume de bois sera mesuré. Au-delà de 6 stères, les affouagistes devront payer 10 € par stère supplémentaire hors charbonnette avant enlèvement du bois.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ont signé au registre les membres présents.

Copie conforme.

Le Maire,

Jean-Claude DUMONT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

055-215501545-20200131-2020-01-D02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2020

Affichage : 25/02/2020